

Résolution présentée par la délégation de la République du Congo

République du Congo

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La prise en charge de la pollution excessive dans la République populaire du Congo

L'Assemblée Générale,

Constatant Un fort taux dans la République du Congo, notamment dans les villes industrielles et importantes, telles que la capitale Brazzaville, où vit près de la moitié de la population nationale, ou encore à Pointe-Noire, ville du pétrole qui abritent presque un quart de la population,

Rappelant que la santé des citoyens priment avant tout et que beaucoup d'entre eux sont exposés aux effets néfastes de l'extraction du pétrole, dont l'importation se fait à 97% et ne profite pas aux habitants du Congo-Brazzaville,

Concernant également près de 16 autres pays d'Afrique, dont la production de pétrole est importante, tels que le Nigeria, la Libye, l'Angola, l'Algérie et encore d'autres,

Évoquant la période difficile, qu'ont connue un grand nombre de pays africains, engendrée par la colonisation par les pays européens, dont fait partie la France,

Affirmant que cette période a généré énormément d'injustices, de dérèglements sociaux et environnementaux, ainsi qu'un déséquilibre financier immense,

Décide la subvention, dans ces pays, d'infrastructures à but écologique

- Une subvention découlant de la participation des pays membres de l'ONU, en particulier de ceux à qui le pétrole africain profite, sera utilisée afin de mettre en place des dispositions contre la pollution de l'air, de l'eau et des sols, tout en continuant l'exploitation pétrolière dans les pays concernés. Des mesures contre le réchauffement climatique pourront ainsi être prises en charge
- Une forte contribution financière est demandée à la France, pays colonisateur de la République du Congo et en partie responsable de l'actuelle faiblesse financière que subit la République du Congo.

Le texte français fait foi

